

Module 4 : Étude d'impact environnemental et social – processus pratique

Jean HEBERT

Table des matières

<i>Séquence 1 : Mise en contexte du projet.....</i>	2
<i>Séquence 2 : Partie descriptive</i>	3
<i>Séquence 3 : Analyse des impacts et mesures d'atténuation</i>	4
<i>Annexes documentaires</i>	6

Séquence 1 : Mise en contexte du projet

Une étude d'impact est un document technique qui s'appuie sur des données fiables ainsi que sur des méthodes et des modélisations validées et reconnues sur le plan scientifique. Il contient un certain nombre de rubriques standards composant les parties de l'étude, notamment une partie perspective, une partie descriptive, une partie analytique et une partie prescriptive.

Le rapport d'EIES servira à la prise de décisions. Il doit expliquer les enjeux importants, tels les critères d'évaluation, les processus d'évaluation et de sélection et la détermination des impacts irréversibles. Tous les renseignements pertinents recueillis durant le processus d'EIES, les méthodologies utilisées, les hypothèses et les jugements subjectifs utilisés pour recommander le projet préférable doivent être décrits dans le document afin que les décideurs puissent en suivre chacune des étapes. La section portant sur l'évaluation des impacts décrira les impacts résiduels qui ne peuvent être évités ou atténués par des mesures d'atténuation ou de compensation et précisera leur importance. Par souci de clarté, il sera préférable de présenter en annexe les données et analyses détaillées importantes, mais non essentielles pour étayer l'EIES.

La partie perspective comprend les deux sections suivantes :

- la mise en contexte du projet et sa justification ;
- le cadre législatif, réglementaire et institutionnel auquel il doit répondre.

La mise en contexte présente les éléments à l'origine du projet. Elle comprend une courte présentation de l'initiateur et du projet, un exposé du contexte d'insertion et de la raison d'être du projet, une présentation des solutions envisagées, et l'analyse effectuée en vue de la sélection de la solution retenue.

L'exposé du contexte d'insertion et de la raison d'être du projet doit permettre d'en dégager les enjeux environnementaux et sociaux ainsi que les contextes économiques et techniques à l'échelle locale et régionale et possiblement nationale. En général, cette partie de l'EIES doit permettre de répondre aux questions suivantes :

- Quel est le contexte de la proposition du projet ?
- Quel est le besoin ou le problème à résoudre ?
- Quel est le projet proposé ?
- Quelles sont les solutions (options) du projet offertes pour résoudre le problème ?
- Quelles sont les conséquences environnementales de ces options ?
- Quelle est l'option préférable et pourquoi ?

La définition du projet doit être la plus précise possible en présentant ses principales caractéristiques techniques telles qu'elles apparaissent au stade initial de sa planification et de sa conception. L'objectif de la définition du projet pour les besoins d'une EIES consiste à définir le projet avec assez de spécificité pour déterminer avec précision la zone des impacts possibles de sorte que la totalité des enjeux et éventuellement des impacts environnementaux soient évalués.

L'EIES présente également **le cadre législatif, réglementaire et institutionnel** dans lequel s'inscrit le projet. Il s'agit de présenter les lois et la réglementation du pays d'accueil pertinentes pour le projet. Il faut également présenter les obligations de mise en œuvre des conventions ou traités

internationaux touchant les aspects environnementaux et sociaux du projet. Le cadre législatif comprend aussi une explication des obligations environnementales qui incombent aux co-financeurs. Dans le cas d'un financement par un bailleur international, les politiques opérationnelles et les critères de performances de ce dernier seront présentés.

L'EIES présente enfin dans cette section le cadre institutionnel mobilisé par le projet et la démarche. Cela consiste à recenser et définir les rôles que les institutions étatiques et privées, les organisations et les associations vont jouer au cours des différentes phases du projet ainsi que leur participation à l'EIES.

Séquence 2 : Partie descriptive

Nous poursuivons la présentation des caractéristiques d'un rapport d'EIES avec cette séquence qui couvre la description du projet et la description de l'environnement du milieu d'accueil.

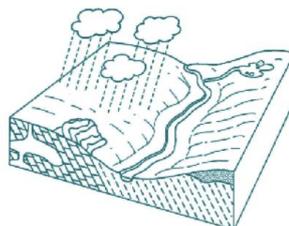
Par définition, l'EIES doit concourir à améliorer un projet, ce qui suppose la recherche de variantes dans la mesure du possible. L'EIES explore toutes les solutions de rechange au projet y compris l'éventualité de sa non-réalisation ou de son report et, le cas échéant, toute solution proposée lors des consultations effectuées par l'initiateur de projet. Les variantes sont généralement de deux natures. Il peut s'agir de choix stratégique du projet (planification) d'une part ou de choix de conception, de localisation, ou de réalisation du projet d'autre part. Les différentes variantes doivent être analysées en tenant compte de critères techniques, économiques et environnementaux. Cette analyse doit permettre de comparer les variantes envisagées et d'évaluer leurs avantages respectifs sur tous les plans.

La description du projet concerne tant le projet initial que toutes ses variantes. Elle doit servir à définir la méthode de travail et à délimiter la zone d'influence du projet. Elle comprend les informations relatives :

- au site d'implantation : emprise du projet, des chantiers ;
- à la nature et à la conception du projet : processus de fabrication ou de construction, rejets, trafic et populations concernées, types d'ouvrages d'art ;
- à ses caractéristiques architecturales : dimensions, matériaux.

La description de l'environnement consiste à faire le point sur l'ensemble des caractéristiques et relations propres à l'environnement susceptible d'être modifié par le projet. **L'environnement résulte de la combinaison de trois grands types de milieux :**

- Le milieu physique comprend le sous-sol et les eaux souterraines, le sol et les eaux de surfaces, l'air et le relief.



Milieu physique

- Le milieu biologique comprend la flore, la faune et les communautés vivantes.



Milieu biologique

- Le milieu humain et social comprend les caractéristiques démographiques, tous les éléments construits, les relations sociales, les modes d'utilisation de l'espace (territoire), le patrimoine culturel et les paysages.



Milieu humain et social

Cette description de l'environnement se fait à l'intérieur de la zone d'influence du projet. C'est l'aire d'étude. Elle correspond à une zone géographique soumise à au moins un des effets provoqués par le projet. La description de l'environnement est présentée grâce à des données disponibles ou à recueillir. Il est important de faire ressortir les données les plus pertinentes au projet afin de rester dans les limites de coûts et de temps raisonnables.

La description de l'environnement doit aussi tenir compte de son évolution ; c'est-à-dire l'environnement futur probable, et les autres projets annoncés.

La description et l'analyse de l'environnement nous permettent de procéder à une synthèse des contraintes par superposition des informations cartographiées et à identifier les zones de moindre impact. C'est cela qui permet de localiser les activités du projet dans les espaces à faibles enjeux et sensibilités.

Séquence 3 : Analyse des impacts et mesures d'atténuation

Nous concluons la présentation des caractéristiques d'un rapport d'EIES avec cette séquence 3 qui couvre l'analyse des impacts et les mesures d'atténuation. Nous verrons comment déterminer et analyser les impacts potentiels d'un projet et comment gérer les impacts anticipés.

L'analyse des impacts consiste à déterminer, décrire et évaluer les interrelations qui existent entre les composantes d'un projet et le milieu récepteur. Il s'agit ici de prévoir les impacts d'un projet et d'évaluer leur importance. L'objectif est de prendre en compte toutes les interactions entre l'environnement et les composantes du projet.

Deux éléments sont essentiels pour recenser ou déterminer les impacts : les composantes du projet ou sources d'impacts, et les éléments du milieu d'accueil du projet, ou récepteur d'impact.

L'évaluation des impacts environnementaux et sociaux doit prendre en compte toutes les phases d'un projet, y compris, le cas échéant, son démantèlement. Un certain nombre de méthodologies et

d'outils de détermination ont été développés. Les méthodes les plus courantes de détermination des impacts sont les suivantes : listes de contrôle, matrices, système d'information géographique (SIG), jugement professionnel, etc.

Lorsque l'ensemble des impacts potentiels du projet sur une composante environnementale ou sociale donnée ont été établis, on évalue l'importance des modifications prévisibles de cette composante. Dans ce cas on se pose les questions suivantes :

- Quelles sont les probabilités que cet impact se produise ?
- Quelle sera l'importance de chaque impact ?
- Quelle sera la portée spatiale et temporelle de chaque impact ?

Les critères importants, en relation avec la valeur environnementale et sociale, pour déterminer la probabilité que les impacts significatifs se produisent sont :

- la capacité d'assimilation de l'environnement (résilience) ;
- la fragilité de l'environnement (sensibilité des milieux) ;
- les normes, standards et objectifs environnementaux applicables ;
- l'occupation et utilisation des terres.

La description et l'évaluation des interrelations relevées précédemment s'effectuent en tenant compte du type et de l'importance de l'impact. Le type d'impact peut être positif, négatif ou indéterminé. L'importance d'un impact renvoie aux changements causés à l'élément du milieu par le projet.

Les mesures d'atténuation sont des solutions proposées aux différentes étapes du développement d'un projet, depuis la phase de planification jusqu'à l'exploitation, soit pour éliminer entièrement les impacts négatifs, soit pour les réduire par rapport à leur valeur initiale, en donnant la priorité à l'évitement de tout impact.

L'atténuation des impacts vise la meilleure intégration possible du projet au milieu. L'étude précise pour chacun des impacts relevés les actions à poser et une évaluation de leur efficacité et fournit une estimation des coûts.

Des mesures d'indemnisation et de compensation peuvent aussi faire partie d'un projet et être localisées hors du site. Ces mesures apportent une contrepartie à des impacts dommageables non supprimés ou réduits ou aux impacts qui subsistent après l'application des mesures d'atténuation (impacts résiduels) tant pour le milieu biophysique que pour les résidents et les communautés touchés. Les mesures compensatoires sont de deux natures : soit la compensation financière et matérielle, soit la compensation environnementale. Dans ce dernier cas, par exemple, la perte d'habitats en milieu aquatique ou humide pourrait être compensée par la création ou l'amélioration d'habitats équivalents dans la zone du projet ou son voisinage. Dans le même esprit, des mesures de bonification ou de renforcement peuvent être intégrées au projet. Ces mesures de bonification permettent d'accroître l'importance ou la valeur des impacts positifs du projet.

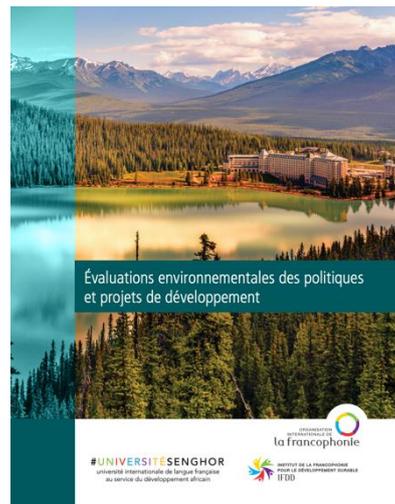
Voilà ce qui conclut le module sur l'étude d'impact environnemental et social. Nous vous invitons à consulter les annexes 3.1. et 3.2 du chapitre 3 ainsi que les chapitres 4 et 6 du manuel pour

approfondir votre enseignement sur la réalisation d'étude d'impact environnemental et social de projet. (Voir les annexes documentaires pour le lien du manuel)

N'oubliez pas de retourner sur la plateforme de formation pour répondre au questionnaire d'évaluation et valider vos connaissances ! C'est nécessaire si vous souhaitez obtenir votre attestation en fin de session.

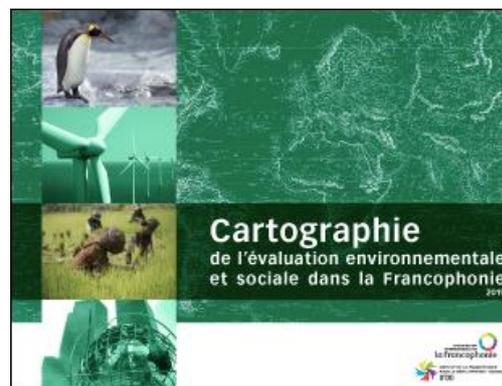
Annexes documentaires

Manuel de la formation : *Institut de la Francophonie pour le développement durable et Université Senghor, 2019, Évaluations environnementales des politiques et projets de développement [Sous la direction de Yelkouni, M. et E.L. Ngo-Samnick]. IFDD, Québec, Canada, 272 p.*



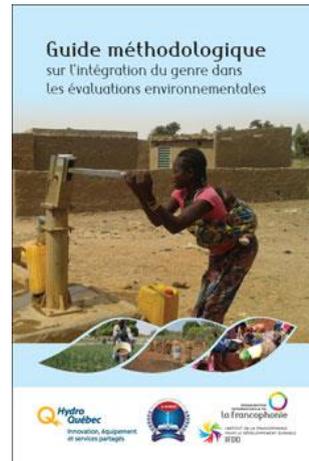
Cliquer sur l'image pour y accéder

Atlas complémentaire à la formation : *Institut de la Francophonie pour le développement durable, 2019, Cartographie de l'évaluation environnementale et sociale dans la Francophonie [Sous la direction de Reveret, J-P. et E.L. Ngo-Samnick]. IFDD, Québec, Canada, 224 p.*



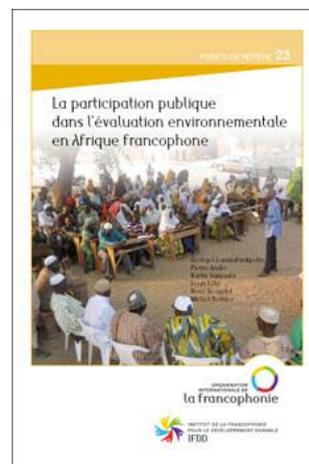
Cliquer sur l'image pour y accéder

Ressource complémentaire : *Institut de la Francophonie pour le développement durable, 2016, Guide méthodologique sur l'intégration du genre dans les évaluations environnementales [Sous la direction de Abdoulhalik, F.]. IFDD, Québec, Canada, 112 p.*



Cliquer sur l'image pour y accéder

Ressource complémentaire : *Institut de la Francophonie pour le développement durable, 2013, La participation publique en évaluation environnementale en Afrique francophone [Sous la direction de Abdoulhalik, F.]. IFDD, Québec, Canada, 162 p.*



Cliquer sur l'image pour y accéder